

**SAINT-GERMAIN-DE-JOUX**

**01130**

Tél: 04.50.59.81.51 Fax: 04.50.59.85.03  
mairiestgermaindejoux@wanadoo.fr

COMPTE – RENDU

Réunion du Conseil Municipal  
du 07 mars 2016

Convocation du 29 février 2016  
« Session ordinaire »

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, le lundi 7 mars 2016 à 20 heures en Mairie, sous la Présidence de M. Gilles THOMASSET, Maire.

Etaient présents : Rosemarie GERMAIN - Jean-Michel GHERARDI – Marie-Claude GRANDCLEMENT, adjoints - João DA SILVA - Bayram DINGER – Philippe FAURAX – Florence FIZELLIER – Cédric MALBRANQUE – Samuel MARTINS DO REGO.

Florence FIZELLIER est élue secrétaire de séance.

Après avoir approuvé à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente,

- ADOPTE à l'unanimité les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2015 arrêtés : pour le budget communal avec un excédent de 472 020.39 € en section de fonctionnement et un excédent de 143 922.54 € en section d'investissement - pour le budget eau et assainissement avec un excédent de 48 914.92 € en section d'exploitation et un excédent de 101 649.38 € en section d'investissement.
- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement du budget communal en report de fonctionnement sur le budget 2016 : 472 020.39 € et pour le budget eau et assainissement en report de fonctionnement : 48 914.92 €.
- VOTE le taux des taxes directes locales soit : 10.99 % pour la taxe d'habitation – 12.39 % pour la taxe foncière sur le bâti – 39.66 % pour la taxe foncière sur le non bâti – 16.01 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises. Ces taux sont identiques à ceux de l'année dernière.
- RENOUELLE l'adhésion de la commune au Fonds Solidarité Logement pour l'année 2016 avec une participation de 0.30 € par habitant.
- VOTE à l'unanimité les budgets primitifs de l'exercice 2016, arrêtés équilibrés en recettes et en dépenses aux sommes de 848 000 € en fonctionnement et 1 004 400 € en investissement pour le budget communal – 138 000 € en exploitation et 161 000 € en investissement pour le budget eau et assainissement.

- ACCEPTE le paiement des factures présentées.
- APPROUVE la proposition de l'Office national des forêts relative au programme des coupes de bois à asseoir en 2016 dans la forêt soumise au régime forestier ainsi que le programme des travaux.
- SOLLICITE la région Rhône Alpes pour obtenir une subvention à hauteur de 30 % pour les travaux forestiers.
- FIXE le tarif de vente de l'eau aux abonnés : 1.25 € le m<sup>3</sup>, redevance assainissement : 0.85 € le m<sup>3</sup> ; forfait d'entretien : 55 € par foyer. Les taux communiqués par l'agence de l'eau sont les suivants :
  - Redevance pour pollution : 0.29 € le m<sup>3</sup>
  - Redevance pour la modernisation des réseaux : 0.16 € le m<sup>3</sup>
- ARRETE à 867.91 € par élève le montant de la participation financière des communes voisines aux frais de scolarisation et à 141.21 € par élève le montant des frais d'activités périscolaires de septembre à décembre 2015.
- DONNE mandat au Président du Centre de Gestion de l'Ain afin qu'il procède à la consultation des différents prestataires d'assurance collective.
- ACCORDE une subvention OPAH
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 conclu avec la société SEDic, titulaire du marché de maîtrise d'oeuvre relatif à l'aménagement du cœur du village.
- EST INFORME :
  - o De la nécessité d'entreprendre des travaux de recherche de fuites sur le réseau d'eau afin d'améliorer le rendement, coût de la journée : 600.00 €
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 40.

Le Maire,  
Gilles THOMASSET